

CONSEIL DE LIGUE DU 20/12/2021 EN VISIO-CONFERENCE

Membres présents : Jean-Loup Albert, Séverine Amillard, Muriel Bahun-Chaput, Gilles Baldassari, Jean-Pierre Belmonte, Josy Broyer, Olivier Caubet, Aude Cavarroc, Sofiane Chetoui, Claire Chevassus-Rosset, Emmanuel Courtes, Bernard Daru, Jean-Claude Ducros, Jean-Marc Fabre, Alain Guétière, Joël Moreau, Alain Lauferon, Gérard Riffaud, Julien Rocoplan, Patrick Roger, Christophe Sarlandie, Marion Vayre, Yannick Valinas.

Invités : Thérèse Combanière, Laurent Cubero, Paul Martinez.

Membres absents : Jean-Marc Baurès, Jean-Pierre Gilles, Corinne Mitterrand, Stéphane Lebrun, Olivier Martin, Jean-Marc Poursine, Frédéric Pozzobon, Christian Rabaud, Rudy Therond, Jean-Claude Turchetti.

Ouverture de la séance à 18H40.

Marion Vayre souhaite la bienvenue à la nouvelle venue, Aude Cavarroc, nouvelle Présidente du Comité de l'Aveyron.

Elle rappelle que cette réunion a été convoquée exceptionnellement pour traiter l'appel de Laverune pour son équipe de R1 et pour appréhender la 2^{ème} phase du Championnat dans le contexte des mesures sanitaires qui se durcissent.

Elle s'excuse pour le délai tardif de convocation et remercie tous les membres présents.

Historique et contexte

En début de saison, la Commission Sportive a décidé de :

- Baisser la limite de classement en R1 de 1100 à 1000 pts.
- Prendre en compte les points de classement individuel mais pas les points de l'ensemble des joueurs de l'équipe (14-0 / 3-0 en cas de non-respect du minimum de points).
- Ne pas mettre d'amende aux clubs concernés pour ne pas alourdir la sanction.

Malgré la baisse de classement, 4 clubs n'ont pas présenté des équipes avec le classement requis : Béziers, Laverune, Tarbes et Marvejols.

Tarbes a d'ailleurs déclaré 2 forfaits (non-présentation d'équipe), ce qui représente l'unique descente envisagée à ce jour en R2 en attendant les éventuelles descentes supplémentaires des niveaux supérieurs.

Dans les 2 cas, Tarbes était contraint par rapport au contexte sanitaire puisque chaque fois des joueurs cas contact n'ont pu se présenter.

Renseignements pris auprès de la Fédération, Jean-

Loup Albert précise que dans les textes, un double forfait entraîne un forfait général sur la saison entière et non pas à l'issue d'une phase. Même chose pour le règlement concernant un forfait lors de la dernière journée de la saison entière et non pas de la phase.

Tarbes descend donc en R2 pour la 2^{ème} phase.

L'appel de Laverune

Le club de Laverune fait appel de la décision de la sanction sportive 14-0 / 3-0 pour non-présentation de joueurs qualifiés au cours de 3 rencontres.

Les dirigeants mettent en avant : le contexte, les personnes contre le pass, la volonté de garder l'équipe pour faire rejouer au ping après une longue coupure, la vision tardive du club sur le retour des joueurs et le rappel de la dérogation qui existait avec l'ancienne équipe de la CSR.

Ils ont à ce jour le bon nombre de joueurs mais se trouvent en situation de descendre à cause des pénalités.

En complément, nous avons confirmation que si l'équipe se déplace quand même ce n'est pas un forfait de l'équipe.

L'explication de la Commission Sportive

Jean-Loup Albert rappelle effectivement que la CSR a pris en compte le contexte et pour limiter la casse, a décidé de baisser les classements aussi bien en R1 qu'en PN.

Il fait valoir aussi que les joueurs (et les clubs) qui évoluent dans ces divisions sont en droit d'attendre de disputer des parties avec des adversaires de leur niveau ou au-dessus.

Enfin, il fait le bilan des joueurs alignés à chaque journée et fait remarquer que par deux fois, Laverune a fait descendre un de ses joueurs pourtant qualifié en R1 pour renforcer ses équipes du dessous en mettant à la place un joueur en dessous du classement requis.

En tant que responsable de la commission, il juge ce comportement non acceptable.

Le débat

Tous les membres présents ont pu s'exprimer et exposer les principaux arguments pour conserver ou faire évoluer le règlement.

Pour autant, il n'a pas été question de lever les sanctions sportives de la 1^{ère} phase. Elles restent valides pour l'établissement du classement des divisions.

Les arguments en faveur du maintien du règlement :

► Le classement minimum garantit des matchs intéressants pour les joueurs et préserve l'intérêt même en cas de long déplacement.

► Les clubs ont le choix de maintenir ou non l'engagement de leur équipe à ce niveau avant le début de la phase.

► Le classement minimum permet d'éviter à minima que des joueurs bien classés soient envoyés pour

renforcer les équipes en dessous.

► Des clubs ont pris la décision de déclarer forfait car ils n'avaient pas les joueurs qualifiés (l'auraient-ils fait si la règle avait été différente ?).

► Certains clubs ont anticipé, si on change le règlement en cours de saison, ils ne vont pas comprendre.

► Un changement de règlement pourrait induire une gestion plus compliquée.

Et ceux en faveur du changement du règlement :

► Le contexte actuel avec le renforcement des mesures sanitaires doit nous inciter à être moins rigides sur les classements minimum (défection de joueurs à la rentrée ?), il faut faire jouer les gens.

Nous ne savons pas quels vont être les impacts sur les équipes avec l'instauration du pass vaccinal et la hausse des infections Covid dans les semaines à venir.

► Les équipes n'ont pas eu l'opportunité de descendre avant le début de la phase. Il faut leur laisser cette possibilité.

► Si le club n'a que plus que trois joueurs licenciés dans la limite du classement, comment peut-il respecter le règlement ?

► Si l'équipe descend ou déclare forfait général à cause du règlement, 3 joueurs de très bon niveau vont se retrouver au mieux dans les niveaux inférieurs (R2 voire R3 ou R4) au pire, vont arrêter la compétition.

Des pistes d'une nouvelle règle sont évoquées comme :

- Autoriser un 4^{ème} joueur en-dessous du classement minimum.
- Considérer le classement minimum de l'équipe (somme du classement des joueurs) à la place du classement individuel des joueurs.
- Mettre en place un joker médical.
- Déposer une demande de dérogation avant le début de la phase.

Décisions

Vote 1

Conserver le règlement actuel

3 voix pour

12 voix contre

4 abstentions

Vote 2

Autoriser un 4^{ème} joueur avec un classement en-dessous de la limite en PN et en R1 à la condition qu'il n'y ait pas de meilleur joueur que lui dans les équipes de numéro supérieur pour la même journée.

12 voix pour

0 voix contre

4 abstentions

Vote 3

Proposer la descente aux équipes qui ne pourront pas respecter la nouvelle règle.

Adopté à l'unanimité

Un mél sera envoyé aux équipes concernées avec une réponse pour le jeudi 23 décembre 18H au plus tard.

Vote 4

Rétablir les pénalités financières qui viendront s'ajouter aux sanctions sportives.

Adopté à l'unanimité

Gilles Baldassari et Julien Rocoplan feront une proposition tarifaire pour le prochain Conseil de ligue.

Poules de la 2^{ème} phase

Le sujet de la suppression du zonage est-ouest est abordé.

Le projet d'un plus large brassage a été décidé pour pallier les déséquilibres du nombre des équipes dans les divisions entre les anciennes zones.

Si les R1 et R2 sont à peu près équilibrées, on compte 31 équipes en zone ouest contre 21 équipes en zone est pour la R3 (7 poules réparties 4 - 3) et 24 équipes contre 16 en R4 (5 poules réparties 3 -2, contre 7 avant la crise sanitaire).

Bien évidemment, la CSR apportera une attention particulière pour éviter les trop longs déplacements. Les poules devront tenir compte en priorité des contraintes de salles mais aussi des distances maximales acceptables entre chaque club.

Le choix des jour et heure des rencontres à domicile restera possible pour les équipes de la R1 à la R4.

Mais certains craignent que cela ne pose davantage de contestation que la suppression des zones elle-même.

Les poules seront faites courant de la semaine 52 pour une publication au plus tard début janvier.

La séance est levée vers 21H.

Marion Vayre
Présidente de Ligue

Gilles Baldassari
Secrétaire Général

